



RCS : ANTIBES

Code greffe : 0601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 00853

Numéro SIREN : 433 256 344

Nom ou dénomination : A @ Z CLIMELEC

Ce dépôt a été enregistré le 07/08/2013 sous le numéro de dépôt 3360



CABINET PIERRISNARD ASSOCIES
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes

Notre expertise au coeur de votre entreprise



A à Z CLIMELEC

Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 €

Siège social : 18 Avenue de la Verte Pagane

06600 - ANTIBES

RCS Antibes 433 256 344

Déposé aux minutes du Greffe
du Tribunal de Commerce
d'Antibes,
le 7 AOUT 2013 3360



**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITE A A Z CLIMELEC
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application de l'article L 223-43 du code de commerce par décision unanime des associés en date du 2 Avril 2013 et d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 2 Avril 2013, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaire au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSARIAT AUX COMPTES

Nova Kallisté - Bât A - 670, 1^{er} Avenue - 06600 ANTIBES - Tél. : 04 93 33 01 01 - Fax : 04 93 33 05 05

E-mail : contact@pierrisnard.com - www.pierrisnard.com

Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région de Marseille-Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse - SAS au capital de 51.800,04 € - RCS Antibes B 314 814 658
«Souscripteur d'un contrat d'assurance répondant aux exigences du 1^{er} alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 19/09/1945 et du décret d'application du 22/01/1996»

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 Septembre 2012, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 438 280 euros, en diminution de 8.75% par rapport à l'exercice précédent, un résultat d'exploitation de 57 092 euros et un bénéfice de 48 820 euros, en diminution de 11.06%.
- Le montant des capitaux propres s'élève à la somme de 172 334 euros au 30 Septembre 2012.
- Il n'a pas été établi de situation intermédiaire postérieure au 30 Septembre 2012, mais les éléments communiqués laissent apparaître un niveau semblable, voire une amélioration du niveau d'activité sur les premiers mois de l'exercice qui clôtureront au 30 Septembre 2013.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Antibes, le 6 Août 2013

Pour la S.A.S. PIERRISNARD ET ASSOCIES, Le Président

P. BONFILS
Commissaire aux comptes et à la transformation